

Privilège

cions actuellement l'octroi d'un montant supplémentaire d'un million de dollars pour les trois prochaines années.

Je lui signale également que la dépollution du fleuve Fraser est un des objectifs prioritaires du Plan Vert. En consultation avec d'autres ministères, mon ministère, puisque le Fraser relève de sa compétence, élabore actuellement des mesures qui mettent l'accent sur la réduction de la pollution, la gestion des déchets et l'assainissement des lieux. Ces mesures seront rendues publiques dès que possible.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. le Président: Je vais entendre d'abord le député de Parkdale—High Park, qui veut soulever une question de privilège.

Certaines autres questions de privilège seront probablement soulevées également. Si je ne m'abuse, ces questions revêtent une grande importance pour beaucoup de députés. J'ai demandé aux députés d'être clairs et précis et de présenter leurs arguments d'une façon qui m'aidera à rendre une décision.

Je vais entendre ces questions, mais je tiens à faire une mise en garde aux députés. Comme je l'ai dit, je m'attends à ce que ces questions soient soulevées d'une façon qui m'aidera à rendre une décision, et non d'une façon qui créera un climat de tension à la Chambre. Nous devons veiller sur notre pays, et cela nécessite parfois une discipline très spéciale.

Je sais que le député de Parkdale—High Park aidera la présidence.

LE SERMENT D'ALLÉGEANCE

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, je vous ai avisé de mon intention de soulever cette question de privilège avec beaucoup de sérieux parce que, lorsque j'ai été élu pour la première fois en 1979 par les électeurs de Parkdale—High Park et lorsque j'ai été réélu en 1980 puis en 1988, j'ai dû chaque fois prêter le serment d'allégeance avant de pouvoir entrer à la Chambre. C'est ce qui est prévu dans le Règlement.

Je voulais prêter ce serment d'allégeance à Sa Majesté la reine, parce que je savais que je m'engageais de cette façon à servir le Canada, à défendre tout ce qui est bon pour le Canada. Je sais que tous les députés qui sont ici

sont venus à la Chambre des communes avec la même intention.

Lorsqu'un député qui siège à la Chambre prête le même serment et s'en lave ensuite les mains, ce serment ne veut plus rien dire pour les autres députés. Lorsque cela s'est produit, mes électeurs m'ont téléphoné. Ils étaient très en colère. Ils m'ont dit: «M. Flis, ce serment que vous avez prêté ne signifie rien. Que se passe-t-il là-bas? Comment pouvez-vous siéger à la Chambre aux côtés d'une personne qui a renié le serment qu'elle a prêté?» Peut-être que ce député a fait cela sans penser aux conséquences de son geste. J'ai donc une suggestion constructive à faire à cet égard.

Si le député réfléchissait à ce qu'il a fait et prenait la parole à la Chambre, aujourd'hui ou plus tard dans la semaine ou la semaine prochaine, pour s'excuser d'avoir posé un tel geste, réaffirmant ainsi en quelque sorte le serment d'allégeance qu'il a prêté, cela me satisferait. Je sais que cela satisferait aussi mes électeurs de Parkdale—High Park.

S'il ne fait pas cela, je n'ai d'autre choix que de vous demander, monsieur le Président, de décider s'il convient que ce député siéger à la Chambre avec nous. En dernier ressort, je demande que la question soit renvoyée au comité compétent pour qu'il l'étudie parce que ce que le député a fait affaiblit le rôle de chaque député à la Chambre.

M. le Président: Le député de Shefford demande la parole.

[Français]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je pense que ce qu'a dit notre collègue de Parkdale—High Park est d'une gravité sans précédent dans l'histoire de cette Chambre, et, au cours des derniers mois, j'ai fait un peu de recherches, j'ai commandé des recherches sur la question du serment d'allégeance.

Monsieur le Président, vous nous avez demandé de vous aider. Je pense que c'est important aujourd'hui que l'on parle du droit de siéger en cette Chambre, cette Chambre qui est sous l'empire de la Constitution canadienne et qui reconnaît à tous la pleine liberté d'expression.

Monsieur le Président, il y a un vieux principe qui a été amené bien avant moi mais au début des Parlements: *No taxation without representation*. Monsieur le Président, des millions de Québécois aujourd'hui, qui croient en la souveraineté, paient toujours des impôts qui sont administrés par ce Parlement. Monsieur le Président, ces